

M. Munir RAMDEDOVIC

Membre effectif du Conseil National pour Etrangers

Mme. Corinne CAHEN

Ministre de la Famille et de
l'Intégration
13c, Rue de Bitbourg,
L-1273 Luxembourg

Bascharage, le 25 novembre 2020

Objet: Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration du Luxembourg

Bonjour Madame la Ministre,

Suite à la réception du courrier postal Réf. : 2020/5519 ayant pour objet consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration, je vous fais parvenir dans ce qui suit mes réflexions.

Tout d'abord, selon moi, l'intégration est un processus au cours duquel une communauté tout entière de migrants et de non migrants contribue à la création d'une société harmonieuse et œuvre pour une forte cohésion sociale. Pour arriver à cet objectif, une politique d'intégration est mise en place, actuellement, par le gouvernement luxembourgeois et grâce à laquelle différents moyens efficaces sont mobilisés. En effet, à ma connaissance, le Luxembourg est l'un des premiers pays de l'Union européenne à avoir mis en place le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) qui, malgré son caractère facultatif, est fortement apprécié par les étrangers et a attiré presque 10.000 signataires depuis sa création, avec une nette hausse des demandes depuis l'année 2018.

Dans une perspective et un souci d'adaptation des lois existantes aux mutations impliquées par la dynamique de cette intégration, il me semble tout à fait nécessaire que la volonté du gouvernement luxembourgeois poursuive selon la trajectoire publique et officialisée d'une amélioration permanente de sa politique d'intégration.

D'une part, je reconnais volontiers ici que le gouvernement fait beaucoup d'efforts et mobilise les moyens nécessaires pour intégrer les étrangers. Similairement, les résidents étrangers en sont tout à fait conscients et reconnaissants, ils ne cherchent guère à profiter du système, bien au contraire, car il est force de constater qu'ils cherchent à travailler et à fonder leurs entreprises dans divers secteurs, afin de participer positivement à la diversification et au développement de l'économie luxembourgeoise.

Un sentiment de responsabilité partagée est instauré entre les résidents et le gouvernement, et celle-ci implique toujours davantage les étrangers et les incite à contribuer de la meilleure manière possible au développement du Grand-Duché. Cela en effet peut être démontré par la proportion du nombre de postes clés occupés par les étrangers, aux fonctions

de chefs d'entreprises ou d'employés, au sein des différentes institutions, qu'elles soient de nature privée ou publique.

Mais d'autre part, il subsiste selon moi la nécessité d'établir une égalité des chances, pour tous les résidents sans exception, dans le domaine de l'accès au marché de l'emploi du Luxembourg. Si toute la société doit participer à l'accueil et à l'intégration de ses migrants, dont elle a autorisé la venue, et ceci dans l'optique de respecter les droits fondamentaux de l'homme, il me semblerait plus qu'équitable, par souci d'optimisation de l'arsenal juridico-légal actuellement en vigueur, que tout individu, quelle que soit l'origine géographique de son lieu naissance, tant de l'Union européenne que d'un pays tiers, puisse bénéficier de l'établissement d'une réelle égalité des chances et de traitement administratif, afin de pouvoir rendre plus performantes les conditions qui leur sont imposées, au travers des divers modes de processus d'intégration actuels.

Je suggère d'intégrer les étrangers au moyen d'un sas juridique et administratif, pouvant se traduire par la création d'une passerelle allouée à la formation professionnelle, voire d'une plateforme nationale de la formation professionnelle, accessible à tous, et dont la vertu consistera à les placer plus rapidement et de manière plus concertée, toujours dans un esprit de partage mutuel des compétences, sur le marché du travail luxembourgeois et ainsi de les faire participer au développement du pays.

En d'autres termes, le Luxembourg fait beaucoup d'efforts pour intégrer les étrangers, mais il faudrait encore davantage sonder et répondre à leurs besoins, alléger les procédures administratives afin d'attirer de la main-d'œuvre, et si d'aventure un besoin en qualification s'avère indispensable pour certains domaines d'activités, alors faire appel à un réseau de formation professionnelle, qualifiante ou diplômante, en partenariat avec les autorités. L'identification des besoins en main-d'œuvre pourrait être simplifiée par la numérisation des profils de candidats en recherche d'emploi, et permettrait d'éviter le risque réel de perte de leur emploi par certains candidats en attente d'autorisation administrative, et dont l'employeur ne peut plus garantir la mise en suspens. Si les étrangers ressortissants de pays tiers qui rejoignent le Luxembourg sur la base d'un contrat de travail pour sont déjà qualifiés, ce sont en revanche bien leurs conjoints qui se retrouvent confrontés à des procédures complexes en matière d'obtention d'autorisation de travail !

Actuellement, si le demandeur d'une autorisation de travail ne reçoit pas d'approbation de la direction de l'immigration dans un délai de 3 mois, alors la réponse est considérée comme négative. Pourquoi désormais ne pas inverser le système du défaut de réponse administrative et faire en sorte qu'au-delà d'un délai de 3 mois, l'autorisation de travail soit considérée comme approuvée de fait, et fasse en sorte que l'absence de réponse de l'administration dans les délais prévus par la loi puisse permettre de statuer automatiquement en faveur du demandeur ?

Je vous propose dans ce qui suit, selon mon expérience acquise lors de mes activités professionnelles et bénévoles dans différents secteurs d'activité, des préconisations concrètes permettant d'arriver à cet objectif de standardisation des procédures au niveau national, pouvant nous inspirer des modèles positifs ayant permis de constater un progrès en ce domaine.

Toute la société doit participer à l'accueil et à l'intégration des migrants : mais les instruments administratifs et les relais associatifs ont besoin de sonder, en permanence, le besoin des étrangers et de s'adapter à l'évolution de ses besoins. Pour cette raison je préconise, à réfléchir, à la création d'une plateforme nationale de formation professionnelle, en partenariat avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (Agence pour le développement de l'emploi), dont le financement serait rendu possible par la création en parallèle d'organismes paritaires de collecte agréés par l'État, par branches professionnelles, chargées de percevoir une cotisation dédiée à la formation des migrants, auprès des caisses du tissu industriel et entrepreneurial du patronat luxembourgeois. Ce système de perception de cotisations, appelé aussi le « 1 % » patronal permettrait de créer un Fonds de roulement que j'estime à environ 300 M€, en proportion des flux migratoires et de l'indexation sur le coût horaire de la formation, à définir, et prise en charge par l'État. L'obtention de titre de séjours et permis de travail pour les ressortissants de pays tiers pour des professions artisanales manque et est indispensable pour le développement de l'économie Luxembourgeoise, particulièrement dans le domaine de création de logements (immobilier) serait soumise à cette condition d'un engagement du migrant à suivre avec assiduité un cycle de formation répondant tant à ses qualifications ou compétences, qu'aux besoins du marché du travail luxembourgeois en matière de main-d'œuvre, de cadres ou d'employés à intégrer.

Si l'optique de respecter les droits fondamentaux de l'homme caractérise la volonté officielle, commune à tous les régimes démocratiques de l'UE, les migrants sont-ils suffisamment responsabilisés, informés et accompagnés efficacement, ou bien sont-ils parfois perdus et isolés face au cadre juridique et socioprofessionnel qu'ils découvrent ? Actuellement, cette procédure organisationnelle administrative fait défaut, et la mise en place de la logistique que nous proposons ci-dessus permettrait de déléguer à un Commissaire à l'Intégration chargé de la Formation Professionnelle, d'établir des PPP (Partenariats Public-Privé), entre les quotas socioprofessionnels issus des besoins de l'ADEM, et la capacité logistique d'affecter à chaque secteur de branche professionnelle, l'obligation de développer sa propre structure de formation professionnelle, et soumise à un Agrément officiel.

Cette disposition devra s'appliquer à toute personne originaire ou non de l'UE, issue ou non de Pays tiers, afin d'offrir à chacun la même chance d'améliorer ses conditions de vie au sein de la communauté nationale composée de ceux qui l'accueillent en son sein.

La réforme des procédures d'intégration implique donc une réforme de l'approche transversale et multiethnique du marché du travail, visant à la standardisation et à la normalisation des procédures de formations professionnelles, sous forme de la création d'un Compte Horaire de Formation dont devront bénéficier à la fois tous les résidents, mais aussi les migrants en cours d'intégration. Ceci implique l'introduction d'une clause juridique d'engagement de la part du migrant, confronté aux diverses procédures administratives précitées, équivalent à être considéré dès lors par l'ADEM et les autorités luxembourgeoises comme une personne en recherche active d'emploi, et donc non expulsable, si tel était le cas encouru.

En guise de conclusion, de constat et de préconisation, et au-delà de la nécessité de réfléchir à la création d'un Commissariat à la Formation Professionnelle, avec Compte Horaire

de Formation (CHF) à la clé, par salarié ou par demandeur d'emploi, par migrant UE ou non-UE, il s'agit d'intervenir concrètement de la manière suivante, comme énoncée ci-dessous :

-- Révision du système de l'éligibilité. Réforme du Code d'Intégration en raison des longs délais d'attente et de surcharge de la direction de l'immigration.

-- Réduction du délai dans lequel les demandeurs d'asile et les réfugiés peuvent accéder au marché du travail.

-- Formation des réfugiés et développement de l'apprentissage dans les secteurs en tension comme le BTP.

-- Développement du système boursier et réforme du Code/Droit de travail des étudiants (système universitaire).

-- Raccourcissement des délais d'obtention/prolongation de titre de séjours, sinon risque d'interdiction de sortie du Territoire, soit risque d'explosion du nombre des personnes en situation irrégulière et du travail clandestin (incluant les transfrontaliers).

-- Égalisation des chances par rapport à l'accès à l'emploi (pour les conjoints des résidents de pays tiers non-UE n'ayant pas un titre de séjours longue durée).

-- Amélioration de l'intégration des étudiants boursiers ou en cours de cursus de Thèse universitaire. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'existence d'une faille en matière de droit des étudiants ayant signé des contrats CDD avec l'Université du Luxembourg. Nous proposons qu'un regard particulier soit apporté sur les chartes de thèses.

-- Donner le droit reconnu aux étudiants et aux chercheurs de signer le Contrat d'Intégration qui a par ailleurs un caractère facultatif, mais dont beaucoup d'étrangers apprécient de le faire. En effet, l'état investit dans la formation des étudiants et il serait profitable au pays de garder ses élites.

-- Redéfinition égalitariste d'un Socle commun de l'accès à l'emploi pour les résidents non UE, sur la base d'une numérisation informatique en ligne de chaque profil, en partenariat avec les Plans de Formation à faire subventionner par l'État, et en partenariat avec le Patronat des entreprises et le futur Commissaire à la Formation Professionnelle.

-- Mise en place de formations spécialisées et adaptées au web permettant aux résidents et travailleurs transfrontaliers de se familiariser avec l'espace virtuel. En effet, suite à la crise sanitaire du COVID 19, le télétravail a pris sa place dans le marché de l'emploi et se met en place de plus en plus.

-- Réforme du cadre légal du Conseil National pour Etrangers, organisation des élections, révision de l'attribution des membres élus et désignés par nationalité, fonctionnement interne...

-- Dernier point, mais non le moindre, un simple regard sur les différentes vagues de l'immigration au Grand-Duché du Luxembourg permet d'illustrer l'importance du multiculturalisme au profit du bon fonctionnement de la société et la préservation de son équilibre. Selon nous, cette analyse doit être au plus présente dans les discours politiques, afin de stimuler l'acceptation de l'immigrant, ou de l'étranger. De même, un accent doit être mis sur le rôle économique que jouent les étrangers et les frontaliers au Luxembourg, tel que celui d'accroître le PIB local et de soutenir la consommation des ménages.

En espérant vous rencontrer prochainement, lors de la deuxième phase du processus de consultation « focus groups », je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Munir RAMDEDOVIC